

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
14 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le QUATORZE AVRIL à 10 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, en visioconférence, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

Étaient présents : Louis BISCARRAT – MAIRE – M. QUESTA / GA. FLEURY / G. CLEMENSON / G. PAQUIN / D. BRUNET / G. RATAJEZAK – **Adjoint**s - JJ. VATON / M. HOFFMANN (jusqu'à 12 h 05) / P. RELING / L. CLEMENSON / O. ROYER / M. HOFFART / C. MAFFRE / A. DEL BASSO / G. BUCHET / T. VERMEILLE / A. MICHELS / L. RUCHON / A. SCIACQUA-LERIDON – **Conseillers Municipaux**

Excusés représentés : S. KLYZ par JJ. VATON / M. HOFFMANN (à partir de 12 h 05) par G. PAQUIN / M. SANCHEZ par G. RATAJEZAK / M. CLAUZEL par M. HOFFART / E. BRUN par G. CLEMENSON / E. MARRACHE par M. QUESTA / S. ORIVELLE par L. CLEMENSON / E. COUPET par P. RELING / R. CASTEL par C. MAFFRE / R. VIARD par T. VERMEILLE

Secrétaire de séance : Lydia CLEMENSON

Secrétaire de séance adjointe : Magalie LEFER – Directrice Générale des Services ne participant pas aux débats

La séance est déclarée ouverte à 10 h 04.

Le Conseil Municipal :

- **DESIGNE** à l'unanimité, Mme Lydia CLEMENSON en qualité de secrétaire de séance.
- **APPROUVE** à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 janvier 2021.
- **PREND ACTE** de la communication par M. le Maire des décisions prises en vertu de ses délégations de pouvoir :
 - * Décision n° 2021.D.001 du 19 janvier 2021 – Marché de fourniture à l'achat et maintenance d'un parc de photocopieurs multifonctions
Souscription d'un marché de fourniture à l'achat et maintenance d'un parc de photocopieurs multifonctions avec l'entreprise SAS AITEC sise à LA GARDE (83130) d'un montant de 32 204.19 € HT soit 38 645.03 € TTC
 - * Décision n° 2021.D.002 du 9 février 2021 – Marché de procédure adaptée concernant la rénovation de l'école Boucher Nord : - Avenant n°1 – ISO 9 - Lot 3 Plâtrerie /Menuiserie Bois /Faux plafonds
Souscription d'un avenant n°1 au marché de procédure adaptée concernant la rénovation de l'école Boucher Nord avec l'entreprise ISO 9 sise à Noves (13550)
 - Avenant 1 : 21 889.56 € HT soit 26 267.47 € TTC (nouveau montant du marché de 134 501.56 € HT soit 161 401.87 € TTC)
 - * Décision n° 2021.D.003 du 15 février 2021 – Marché de procédure adaptée concernant la rénovation de l'école Boucher Nord : - Avenant n°1 – SARL ART DES SOLS – Lot 2 Revêtement de sol et muraux
Souscription d'un avenant n°1 au marché de procédure adaptée concernant la rénovation de l'école Boucher Nord avec l'entreprise SARL ART DES SOLS sise à LE THOR (84250)
 - Avenant 1 : 690.48 € HT soit 828.58 € TTC (nouveau montant du marché de 54 556.01 € HT soit 65 467.21 € TTC)
- **ADOpte** par 21 voix pour, 8 contre (C. MAFFRE / A. DEL BASSO / R. CASTEL / G. BUCHET / T. VERMEILLE / A. MICHELS / L. RUCHON / R. VIARD), les modalités d'organisation des séances en visioconférence,
- **DECIDE** à l'unanimité, de confier au Centre de Gestion de Vaucluse la mission de conclure un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée,
- **S'OPPOSE** à l'unanimité, au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange à compter du 1^{er} Juillet 2021,
- **APPROUVE** à l'unanimité, la convention de répartition des charges de prestations concernant le logiciel d'application du droit des sols « CartADS » entre les communes et la communauté de communes, ainsi que ses annexes ;
- **DECLARE** à l'unanimité, que le compte de gestion « PRINCIPAL » 2020 dressé par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et peut se résumer comme suit :

		Investissement	Fonctionnement	Total des sections
Recettes nettes		3 323 860.66 €	4 894 946.72 €	8 218 807.38 €
Dépenses nettes		3 011 810.21 €	4 754 641.48 €	7 766 451.69 €
RESULTAT DE L'EXERCICE :	Excédent	312 050.45 €	140 305.24 €	452 355.69 €
	Déficit	-	-	-

- **APPROUVE** le compte administratif établi comme ci-dessous, **sous la présidence de M. Martial QUESTA, 1^{er} Adjoint, par 20 voix pour, 8 abstentions** (C. MAFFRE / A. DEL BASSO / R. CASTEL / G. BUCHET / T. VERMEILLE / R. VIARD / A. MICHELS / L. RUCHON) :

Fonctionnement :

- Dépenses.....: 4 754 641.48 €
- Recettes: 5 072 542.98 €
- Excédent de clôture.....: 317 901.50 €

Investissement :

- Dépenses.....: 3 011 810.21 €
- Recettes: 3 673 155.67 €
- Excédent de clôture.....: 661 345.46 €
- Reste à réaliser Dépenses...: 1 434 755.00 €
- Reste à réaliser Recettes.....: 835 356.00 €

- **DECIDE par 21 voix pour 8 contre** (C. MAFFRE / A. DEL BASSO / R. CASTEL / G. BUCHET / T. VERMEILLE / R. VIARD / A. MICHELS / L. RUCHON), d'affecter au budget pour 2021, le résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2020 de la façon suivante :
 - 317 901.50 € est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « résultat de fonctionnement reporté »
 - 661 345.46 € est affecté en recettes d'investissement et porté sur la ligne budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »
- **PREND ACTE** de la présentation du bilan des transactions immobilières 2020 :
 - > Cession par la Commune : NEANT
 - > Acquisition par la Commune : NEANT

M. HOFFMANN quitte la séance à 12 h 05 et donne pouvoir à G. PAQUIN.

- **Par 21 voix pour, 8 contre** (C. MAFFRE / A. DEL BASSO / R. CASTEL / G. BUCHET / T. VERMEILLE / R. VIARD / A. MICHELS / L. RUCHON), **PREND ACTE** de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2021 permettant de procéder au Débat d'Orientation Budgétaire 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h 15.

Fait à JONQUIERES le 15 Avril 2021,

Le Maire,
Louis BISCARRAT




La Secrétaire de Séance,
Lydia CLEMENSON

